

## Appel aux habitants de Fulleren/Mertzen/Strueth/Saint-Ulrich

Comme vous l'avez certainement appris par voie de presse ou par les diverses banderoles qui ont fleuri un peu partout, la deuxième classe de maternelle de Strueth, dans laquelle sont scolarisés les enfants de nos quatre villages, figure sur la liste des fermetures pour la rentrée de septembre 2012.

**Le seuil de fermeture, pour notre école, est fixé à 28 élèves. Or l'effectif prévu est actuellement de 37 élèves, soit 9 élèves de plus, ce qui représente un écart positif de 32% !**

Nous nous dressons contre cette décision car :

- la règle des seuils établie n'est pas respectée : à quoi servent les règles si elles ne sont pas respectées ?
- Qui peut croire qu'une classe de 37 élèves avec trois niveaux soit un cadre épanouissant pour les enfants et favorisant les apprentissages ?
- Les communes ont investi dans les bâtiments : l'école maternelle a été agrandie il y a quelques années seulement. Fermer la classe alors même que les effectifs sont supérieurs au seuil fixé est un signe de mépris pour les élus et tous les contribuables des quatre villages.
- Il n'est aucunement tenu compte des personnels qui sont liés à cette classe (ATSEM, enseignante, femme de ménage) et pour qui la fermeture entraînerait un éventuel licenciement.

Différentes actions ont été entreprises pour manifester notre désaccord. Cependant, pour avoir une chance que l'administration revienne sur cette décision injuste, **nous avons besoin du soutien de tous les habitants.** L'expérience a montré récemment que, pour obtenir gain de cause, il peut être utile de manifester notre mécontentement auprès des élus.

C'est pourquoi nous vous faisons la proposition suivante : Si comme nous, vous n'êtes pas d'accord avec cette fermeture, **vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre que nous vous invitons à envoyer à notre député M. REITZER ou à Rémy WITH, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général (ou les deux !), dont les adresses figurent ci-dessous. Vous pouvez la prendre telle quelle ou la recopier, la modifier si vous le souhaitez ; n'oubliez pas d'y ajouter votre nom et votre signature pour qu'elle ait un vrai poids. Une lettre non signée n'a pas la même valeur. Cela vous coûtera un timbre et une enveloppe mais nous aidera peut-être à sauver notre classe.**

Un grand merci à tous ceux qui, par ce petit geste, aideront à faire respecter les règles et permettront peut-être à nos enfants d'apprendre dans la sérénité.

Le Collectif de défense de la classe maternelle de Strueth

**M. Jean-Luc Reitzer**  
**Secrétariat parlementaire du député**  
6, place de la République  
68130 Altkirch

**M. Rémy WITH**  
**Vice Président du Conseil Général**  
3, rue de la Largue  
68210 ALTENACH